



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-01-2025 /

Dossier complet le : 03-02-2025 /

N° d'enregistrement : 000836/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement du secteur de la Place du Chateau - Commune de Chemille-en-Anjou

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALTER PUBLIC

Raison sociale

Alter Public

N° SIRET

52884815300029

Type de société (SA, SCI...)

Établissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Michel

Prénom(s)

Yannick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement prévoit 72 places dont 3 PMR, 1 borne de recharge pour 2 véhicules électriques et des arceaux vélo. Les places seront pour l'essentiel sur un sol infiltrant sous la trame arborée à l'ouest.

Un complément de stationnement est installé en bas de place afin de compléter l'offre et de desservir les habitations existantes, l'îlot promoteur. Cette emprise sera accessible uniquement aux riverains du sud de la place.

En cas d'événement sur la place, du stationnement supplémentaire est prévu sous la dernière ligne d'arbres à l'Est. Cela représente 11 places. Dans cette configuration, une séparation physique avec le jardin minéral sera mise en place.

Les accès à Place Croix-Boulay à l'est seront uniquement piétons. Une borne demi-lune sera implantée permettant l'accessibilité des véhicules pompiers depuis la rue Saint-Etienne.

En partie centrale de la place, la ligne de bus Angers-Cholet-Angers marque un arrêt. L'arrêt de bus sera réalisé avec un nouvel abribus. Le quai répondra à la réglementation PMR et aux attentes d'ALFOP.

4.2 Objectifs du projet

Le projet compose avec des besoins fonctionnels (accès, stationnements, circulations modes actifs...), la redynamisation commerciale (boucherie-traiteur à l'ouest, commerces et activités au nord, marchés, futures activités programmées) et la construction d'un lieu de vie qui prend en compte les impacts du nouveau régime climatique.

Sur ce dernier point le projet anticipe la montée en intensité du changement climatique. La prise en compte de l'économie des ressources (composer avec les sols existants, matériaux proches, composer avec l'eau, infiltration et nature en ville...) sont des axes de travail forts.

Ils se conjugueront avec des usages relatifs à l'évolution de la ville et du projet cœur de ville de Chemille-en-Anjou : un espace animé en centre-ville pour tous les âges où l'on se sent en sécurité, car protégé des flux motorisés.

Le projet propose aussi des ouvertures sur le grand territoire par la fenêtre du belvédère et la porte Saint-Leonard : vues lointaines vers le relief et clocher de Saint-Georges-des-Gardes. Puis un lien physique par l'escalier du belvédère au jardin de la Poterne, sur la vallée de Chize en contrebas et la confluence des 2 cours d'eau : l'Hyronne et le Chize.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprendront les phases suivantes :

- pose des installations de chantiers (équipement sanitaire des ouvriers, aire de stockages et de stationnement)
- degagement des emprises
- demolition des sanitaires enterres, des deux garages jumeaux et du hangar.
- terrassement des emprises et des fonds de forme
- pose des reseaux (EU, EP, Electricite, éclairage)
- realisation des structures de voirie
- pose des revetements : enrobes, beton, pavés filtrants, melange terres-pierres, platelage bois
- aménagements des espaces verts (plantations, engazonnement)
- pose du mobilier urbain

Les travaux seront coordonnees par un chef de chantier et suivi par un maitre d'oeuvre et un coordinateur SPS.

Une attention particuliere sera portee sur :

- le respect des normes de securite,
- la gestion des dechets (tri sur place et evacuation vers des structures de revalorisation ou d'elimination)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ouest de la place

Les fonctions de circulations et de stationnement sont positionnees sur la rue Nationale a l'ouest de la place, au plus pres des activites economiques. Des terrasses viendront completer l'offre d'usages des commerces. Cette partie accueille voies et places de parking, afin de liberer les usages de la Place a l'est pour la rendre polyvalente, a nouveau publique.

Sur l'autre partie de la place (Est), le projet developpe une strategie de valorisation des sols et de mise en scene de l'histoire du site. Le sol rocheux est affleurant, a 40cm sous l'enrobe actuel. Il est ponctue de marques d'usage liees a l'histoire du site, du moyen-age a nos jours. Le projet revele cette histoire en mettant a nu la roche, un schiste vert. Les traces seront soulignees. L'est de la place s'organise autour d'un jardin mineral et s'ouvre vers la porte du Chateau, ainsi mise en valeur.

La trace de l'ancien fosse est soulignee par une reserve vegetale qui suivra son trace enfui.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Perimetre du projet: 10 254 m ² Nombre de places de stationnement: 72 Coefficient d'impermeabilite: 85% Constructions: 3 740 m ² Demolitions: 360 m ²	(10254, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Chemille-en-Anjou, derniere procedure adoptee le 29/02/2024.
Zone UA (Zone a urbanisee a vocation mixte) / servitudes relatives aux monuments historiques.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF type 1 (Vallee de l'Hyrome entre Couton et Vienne) distante de 4 km du projet. ZNIEFF type 2 (Vallee de l'Hyrome) distante de 1,9 km du projet. Les habitats presents sur le perimetre d'etude ne sont pas les memes que les habitats d'interets ecologiques accueillant des ZNIEFF. Aucun impact possible.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone la plus proche couverte par un arrete de protection de biotope est distante de 14,6 km (le sillon houiller de basse Loire). Aucun impact possible.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La Porte du Chateau et la poterne en partie sud-ouest de la Place sont inscrits aux Monuments Historiques (inscription par arrêté du 12 octobre 1976)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site situe sur un promontoire est occupe par un parking. Aucune zone humide n'occupe cet espace et aucun impact n'est possible sur les zones humides les plus proches.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Entite la plus proche: Pont Barre et ses abords. Commune: Beaulieu-sur-Layon et Saint-Lambert-du-Lattay. Distance du projet: 14.3 km (aucun impact possible).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche : - ZSC et ZPS « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes », Distance environ 13 km.
D'un site classé ?	☐	☒	Entité la plus proche: Parc du château de Lavouer Commune de Neuvy-en-Mauges Distance du projet: 9km (aucun impact possible).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Recherche d'un équilibre entre des essences déjà présentes localement et de nouvelles essences ayant une capacité d'adaptation en lien avec le réchauffement climatique,
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Rehabilitation d'une place existante. Le coefficient de ruissellement passe de 87% à 85% Mise en place de matériaux perméables pour les places de stationnement
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Reutilisation des matériaux du site
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Réalisation des revêtement de sol en enrobés, béton, pavé filtrants, platelage bois Pose de bordure en pierres naturelles et en béton
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sables, graviers pour les structures des voiries et les bétons

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Consommation d'eau limitée à l'arrosage raisonné des plantations (choix de plantation économe en eau et adaptée au changement climatique) et au nettoyage occasionnel de la voirie après des manifestations Absence de sanitaires
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Diagnostic écologique en annexe Aucune zone humide n'est présente au sein du site d'aménagement Aucun habitat présent sur l'Aire d'Etude Immédiate (AEI) n'a été identifié comme un enjeu écologique pressenti moyen, fort ou très fort ; représentant un enjeu de conservation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Il n'y a pas de connexion directe entre le site d'étude et le site Natura 2000 (ZSC et ZPS) « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Ce et ses annexes », distant d'environ 13 km. De plus, les habitats présents sur les différents secteurs d'étude ne correspondent pas aux habitats présents au sein de la ZSC et de la ZPS.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Rehabilitation d'une place existante
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Absence d'établissement ICPE/SEVESO et de canalisations de transport de matières dangereuses à proximité du site Site non concerné par des zones à risque entraînant une servitude d'utilité publique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Selon le site Georisques : Risque inondation : inexistant (non concerné un PPRi ou un AZI) Risque de mouvement de terrain : inexistant Risque retrait, gonflement des argiles modéré Séisme : modéré Feux de forêt : inexistant
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les trafics routiers sur la D160 ne seront pas modifiés La circulation VL sur la place est amenée à diminuer en raison de la réduction du nombre de places de stationnement (72 contre 130 actuellement)
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En raison du trafic routier et de l'attractivité nouvelle engendrée par l'aménagement (objectif de redynamiser la place) ~~La refonte des revêtements dégradés permettra de~~
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le trafic routier de transit sur la D160 (toutefois modéré en raison des contraintes de circulation en cœur de ville et de l'existence d'itinéraires de contournement)
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Odeurs des revêtements en enrobés en phase de construction Pas d'évolution de l'environnement olfactif (trafic routier modéré)
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Trafic routier de transit (toutefois modéré en raison des contraintes de circulation en cœur de ville et de l'existence d'itinéraires de contournement)
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non trafic en centre ville interdit aux camions de plus de 3,5 t
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non trafic en centre ville interdit aux camions de plus de 3,5 t
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Conservation du niveau d'éclairage public actuel
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Circulation des véhicules et des habitations ou commerces bordant la place
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les trafics routiers sur la D160 ne seront pas modifiés par le projet
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Rejet d'eau pluviale (pas de modification de l'imperméabilisation globale de la place (choix de matériaux perméables). Réseau hydraulique superficielle représenté par la rivière Eyromme)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Production de déchets non dangereux engendrée par les usagers Présence de poubelles
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Site concernée par 2 Monuments Historiques : Porte du Château et la poterne en partie sud-ouest de la Place Conception du projet réalisée en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France qui validera l'aménagement dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Conservation des usages actuelles de la place, avec toutefois une volonté de développer les usages doux grâce à la création d'un espace animé en centre-ville pour tous les âges ou l'on se sent en sécurité, car protège des flux motorisés

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connexes envisagés sont les suivants:

- Démolition de 2 garages, 1 hangar et sanitaires enterrés (inventaires faunistiques complémentaires à réaliser),
- Construction d'un cinéma sur les emprises du hangar après démolition,
- Construction d'un îlot de commerces et de logements (implantation en lieu et place de l'actuel parking de la Place = surface déjà urbanisée).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet n'induit aucune incidence nouvelles sur l'environnement.

Le site est occupé par des milieux anthropisés. Ainsi, aucune espèce remarquable (protégée ou d'intérêt patrimonial) n'est susceptible de fréquenter le site de manière permanente.

La gestion des eaux pluviales a été élaborée en partenariat avec le gestionnaire des réseaux. Il a été retenu de vérifier l'absence d'augmentation de l'imperméabilisation globale du site et de mettre en place des matériaux perméables sur les places de stationnement pour favoriser l'infiltration des eaux.

Consommation d'eau limitée à l'arrosage raisonné des plantations (choix de plantation économe en eau et adaptée au changement climatique) et au nettoyage occasionnel de la voirie après les manifestations.

Amenagement réalisé en collaboration et validé par l'Architecte des bâtiments de France afin de ne pas impacter les monuments historiques.

En anticipation de l'aménagement, un diagnostic archéologique visant à connaître le potentiel des éventuels vestiges du sous-sol a été prescrit par le Service régional de l'Archéologie.

L'opération s'est déroulée sur le terrain en deux phases de sondage, du 4 au 15 avril et du 2 au 12 mai 2022. Les sondages ont permis de révéler les traces de fortification antérieures au début du XVIII^e siècle. Le projet d'aménagement propose de mettre en valeur la trace de ce fossé.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement du secteur de la Place du Château est créé en centre ville sur des espaces déjà urbanisés ne présentant pas d'enjeux environnementaux significatifs d'après le diagnostic présenté en annexe 8.

Aucun enjeu relatif à des risques naturels ou technologiques et aucune nuisance nouvelle engendrée par le projet n'ont été recensés.

L'intérêt paysager et historique du site est préservé et mis en valeur grâce à une conception réalisée en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

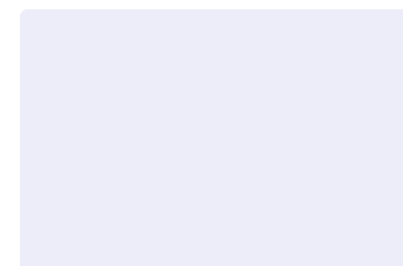
Nom Michel

Prénom Yannick

Qualité du signataire Responsable de l'Agence Alter de Cholet

À Cholet

Fait le 17-01-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)